

FORUMS POUR L'ENTOURAGE

MA MÈRE A UN GROS PROBLÈME D'ALCOOL

Par **Profil supprimé** Posté le 15/02/2018 à 20h44

Bonjour, j'ai bientôt 15 ans et ma mère a un gros problème d'alcool. Elle boit depuis mes 7ans. J'ai toujours eu ce problème, mais jamais su en parler. Il y a quelques mois j'ai pris le courage de le dire à mes amis, mais rien à faire, je suis toujours aussi triste. Ma mère boit énormément, et à chaque fois que je sens qu'elle est bourée, elle me dit non. Elle cache la bière ou le vin à chaque fois. Quand j'étais petite, mon père me disputait moi et mon frère car on devait "garder" ma mère, mais il y a quelques mois, j'ai vu les messages que mes parents s'envoyaient, et j'ai appris que c'est mon père qui achetait l'alcool..

Ma famille c'est vraiment pas le top, toute ma famille est en Pologne donc je ne les vois jamais et je ne sais pas parler polonais. Ceux qui sont en France ne nous adresse pas là parole etc.. Donc j'ai juste mes parents et mon frère. Mon frère lui, on dirait qu'il s'en fou qu'elle boit.. Il est jamais là, tout le temps au travail ou avec sa copine. Mon père lui ne s'intéresse pas à moi, il ne sait même pas quand est mon anniversaire.. Tout cela me saoule vraiment.. Des fois je pense même au suicide mais je m'apaise en me disant qu'à 18ans, je pourrais enfin partir.. Pourtant, ma mère est une femme formidable quand elle ne boit pas, mais quand elle boit, c'est une personne horrible, j'ai tout essayé pour qu'elle arrête, jusqu'à même cacher les chèques et la carte bleue.. Des fois même on se tape dessus.. Je lui ai parlé que je n'en pouvais plus mais rien à faire.. Qu'est-ce que je dois faire?? Je pense même à changer de famille car des fois ils ne me nourrissent pas.. Qu'est-ce que je dois faire?????!

3 RÉPONSES

Moderateur - 16/02/2018 à 10h24

Bonjour Vavaaa,

Merci pour votre message pour le moins poignant et... alarmant. Cela n'a pas dû être facile d'écrire tout cela mais vous avez eu raison. C'est la bonne démarche. Je reprends en partie la réponse que je vous ai faite au pied du témoignage que vous avez laissé dans l'espace "Jeunes".

Il y a différentes manières de vous répondre. Une manière legaliste qui insisterait sur la négligence de vos parents à votre égard, négligence qui peut justifier qu'une enquête sociale soit faite et éventuellement que vous soyez placée en foyer. Une manière classique qui pourrait essayer de vous conseiller sur ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire vis-à-vis de votre mère pour favoriser un changement. Une manière compatissante et d'aide à vous-même pour que vous vous sentiez moins mal.

Mais vous avez besoin d'un soutien qui aille au-delà d'une seule rencontre ou d'une seule conversation. Le seul vrai conseil à vous donner compte tenu aussi de votre âge et de votre isolement est donc que vous en parliez à des adultes autour de vous en mesure de vous aider concrètement.

Le plus simple pour vous est sans doute d'aller en parler à l'infirmière scolaire de votre collège. Elle doit avoir des horaires de présence dans votre collège et je vous invite à vous renseigner. Elle vous écouterait, évaluerait la situation et vous conseillerait.

Il y a aussi peut-être pas trop loin de chez vous un "Point écoute jeunes". C'est gratuit et là aussi vous rencontrerez des adultes, professionnels et bienveillants pour vous soutenir et vous conseiller.

C'est un point de départ mais si pour une raison ou pour une autre ce n'est pas possible alors je vous invite à le dire ici si vous voulez bien ou à prendre contact avec nous pour en parler en toute confidentialité.

Vous pouvez appeler l'un de nos écoutants tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 980 980 930. En parler fait du bien et permet d'envisager différentes solutions. Nos écoutants pourront aussi vous dire s'il y a un point écoute jeune près de chez vous ou une autre structure qui pourrait vous aider.

Nous serons attentifs à vos messages.

Le modérateur.

Profil supprimé - 16/02/2018 à 17h19

Merci de m'avoir répondu, je pense contacter l'un de vos écoutants ou en parler à l'infirmière scolaire, mais si un jour cela s'aggrave, comment je peux déclarer une enquête sociale?

Moderateur - 19/02/2018 à 10h41

Bonjour,

Merci de votre réponse.

En France la protection de la jeunesse est une compétence du Conseil Général des départements. Vous pouvez le contacter directement ou peut-être plus simplement contacter votre mairie, notamment si vous habitez dans une grande ville. Certaines mairies ont des services sociaux qui pourront répondre à votre demande.

Éventuellement vous pouvez demander l'appui de l'infirmière scolaire pour faire ces démarches.

Le modérateur.
